

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois, 43.50; Six mois, 86.00; Un an, 160.00

INSERTEMENTS: Annonces: la ligne, 25 c.; Réclames: 30 c.; Faits divers: 50 c.

SOURCE DE PARIS

Table with 2 columns: Date (22 Janvier, 23 Janvier) and Amount (72 75, 103 25, 109 05)

Service particulier du Journal de Roubaix

Table with 2 columns: Item (Actions Banque de France, Société générale, etc.) and Amount (3205 00, 463 00, etc.)

DEPECHE COMMERCIALES

New-York, 23 janvier. Changes sur Londres, 4.81 1/2; change sur Paris, 3.18 3/4.

ROUBAIX, le 23 JANVIER

Bulletin du jour

La majorité de la Chambre a monté hier en quelle estime elle tenait les plaintes de la minorité. L'élection de M. Drouot, député de Limoux, a été invalidée, ainsi que celle de M. Estignard, député de Beaune-les-Dames.

au huitième arrondissement de Paris, qui avait été chargé de porter cette proposition à la tribune.

En se plaçant au point de vue du bon sens et de l'équité, il semblait qu'un pareil projet ne pouvait pas soulever la moindre objection. La mesure était aussi simple que pratique et d'une application qui offrait d'équales garanties à tous les partis, à tous les droits.

Ceci n'est pas une présomption, encore moins une calomnie, c'est un fait qui a été démontré dans la séance d'hier dans toute sa brutalité.

L'exposé des motifs dont l'amiral Touchard a donné lecture a provoqué dès les premiers mots les furibondes protestations de la gauche et le président Grévy lui-même, oubliant que son rôle est de protéger tous les droits et faire respecter la liberté de la tribune, interrompait l'orateur à chaque phrase, comme s'il eût proféré quelque énormité.

Ce sont ces vérités si incontestables et si claires qui ont déchaîné la tempête sur les bancs des gauches. M. Gambetta ne se possédait plus, bondissant à la tribune comme un lion blessé, écumant de rage, il a fait une violente sortie contre la proposition de l'amiral Touchard qu'il qualifie de factum et demande qu'elle soit repoussée par la question préalable.

Les événements finiront par éclairer les plus aveugles. On s'aperçoit maintenant que la paix n'a plus de base solide en Europe. Il faut bien remonter à cette fatale guerre d'Italie pour trouver la cause de la perturbation générale des Etats.

en faisant l'Italie, se mépris du droit et de l'intérêt public. Tout ce qui a suivi est une conséquence de cette première violation des principes internationaux.

Dans une lettre de Londres, le correspondant de la République française constatait l'état du désordre qui se trouvaient en face de la question d'Orient, par suite de la politique qu'elle s'était engagée, fait cet aveu: «Ajoutons, pour être juste, que Napoléon III inaugura ce système en Italie; la politique bonapartiste a toujours brisé et concert européen et produit les saines alliances comme conséquence inévitable.»

L'Europe doit autant de catastrophes que la France à cette dynastie fatale. Pour être tout à fait juste, le correspondant de la République française au fait d'ajouter encore que la politique impériale en Italie n'a pas eu de plus ardents partisans que les républicains d'aujourd'hui. Ceux-ci même, malgré les coups des événements, viennent d'être célébrer le triomphe en accordant à l'usurpateur des Etats de l'Eglise et des souverains italiens, au perturbateur du droit de l'équilibre européen les mêmes éloges qu'à un restaurateur de la paix sans l'Italie, ou il n'y aurait pas eu avec les guerres d'Allemagne et de France, une guerre de Turquie, ou la question d'Orient se serait résolue comme précédemment, selon le droit, sans nouveaux dangers pour le repos des Etats.

L'affaire Laborde revient d'entrer dans une nouvelle phase. La souscription ouverte continuait à recevoir chaque jour de nouvelles adhésions, et la presse de gauche à attaquer le ministre de la guerre. Mais cela ne suffisait évidemment pas pour satisfaire les légitimes impatiences de la démocratie radicale.

Mais, parmi les figurants qui jouent dans la pièce se trouvaient un certain nombre de soldats du 64^e régiment, et le chef de musique de ce régiment dirigeait l'orchestre. Informé de cette circonstance, le général commandant supérieur des subdivisions de la Loire-Inférieure prit un arrêté qui fut porté à la connaissance de la garnison par un ordre du jour du général commandant la place.

Les événements finiront par éclairer les plus aveugles. On s'aperçoit maintenant que la paix n'a plus de base solide en Europe. Il faut bien remonter à cette fatale guerre d'Italie pour trouver la cause de la perturbation générale des Etats.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mardi 22 janvier 1878. PRÉSIDENT DE M. JULIUS GRÉVY. La séance est ouverte à 2 heures et demi.

M. Baragnon a la parole pour un fait personnel et dit que, contrairement à ce qu'il a dit hier M. Esterl, il n'a jamais emporté de dossier d'élection.

M. Truelle dépose une proposition tendant à rendre obligatoire l'emploi de l'alcôme centésimal. M. Haentjens demande la déclaration d'urgence sur cette proposition.

M. Laisant rectifie certains chiffres de son rapport, le nombre de maires révoqués a été de 10, celui des adjoints de 3, et celui des instituteurs déplacés de 43.

M. Estignard dit qu'en 1876 quatre députés du Doubs se sont associés contre lui et, n'ayant pu l'emporter, ils ont obtenu l'invalidation de l'élection. En 1877, ces quatre députés se sont associés de nouveau pour combattre la candidature de l'orateur, annulant hautement qu'ils feraient invalider l'élection et, en effet, le bureau chargé d'examiner l'élection était présidé, en fait, par un adversaire ardent, un ennemi personnel du député dont l'élection était contestée.

M. Estignard ajoute que, quant au rapport, il n'est que la reproduction à peu près textuelle de la proposition de candidature républicaine. Si la pression administrative est si forte en France-Comté, comment se fait-il qu'elle ait échoué dans tous les arrondissements autres que celui de Beaune. L'orateur émet le candidat naturel de tout parti libéral conservateur. Il a, dans un pays où les luttes politiques sont ardentes, de nombreux ennemis mais aussi des amis dévoués qui ont fait le succès de la candidature en dehors de toute influence administrative.

En 1877, comme en 1876, l'élection n'a eu lieu qu'au deuxième tour de scrutin. Or, le 28 octobre, les fonctionnaires n'avaient assurément plus aucune action sur le corps électoral. (Très-bien à droite.) Le candidat impérialiste a fait porter ses voix sur le candidat radical, et c'est malgré cette coalition, malgré les attaques les plus violentes et les imputations les plus calomnieuses que l'élection a eu lieu.

On a mis en jeu toutes les manœuvres: on a présenté l'orateur comme ayant été exclu du centre gauche alors qu'il n'en a jamais fait partie. On a travesti ses votes: on a prétendu qu'il voulait la guerre avec la Prusse et l'Italie. On l'accusa de vouloir renverser la Constitution dont il est au contraire le défenseur, au moins jusqu'en 1880. On a publié un placard dans lequel on faisait appel aux suffrages bonapartistes en faveur du candidat républicain, on trouverait, sans doute, comme Venesiano pour l'argent, que les suffrages sentent bon, d'où qu'ils viennent. (Rires à gauche.)

terreur. (Rires à droite.) Douze députés ont été fermés. Les communes qui sont petites présentent moins de résistance à l'action administrative et ont subi le joug de certains tyrannaux de village depuis de longues années. (Aux voix!)

M. Drouot a parcouru l'arrondissement avec le préfet et le sous-préfet. Le préfet était en costume officiel. Dans les communes où l'action administrative s'est surtout exercée, M. Rouge a perdu 600 voix. (Aux voix.)

M. Laisant rectifie certains chiffres de son rapport, le nombre de maires révoqués a été de 10, celui des adjoints de 3, et celui des instituteurs déplacés de 43.

M. Estignard dit qu'en 1876 quatre députés du Doubs se sont associés contre lui et, n'ayant pu l'emporter, ils ont obtenu l'invalidation de l'élection. En 1877, ces quatre députés se sont associés de nouveau pour combattre la candidature de l'orateur, annulant hautement qu'ils feraient invalider l'élection et, en effet, le bureau chargé d'examiner l'élection était présidé, en fait, par un adversaire ardent, un ennemi personnel du député dont l'élection était contestée.

M. Estignard ajoute que, quant au rapport, il n'est que la reproduction à peu près textuelle de la proposition de candidature républicaine. Si la pression administrative est si forte en France-Comté, comment se fait-il qu'elle ait échoué dans tous les arrondissements autres que celui de Beaune. L'orateur émet le candidat naturel de tout parti libéral conservateur. Il a, dans un pays où les luttes politiques sont ardentes, de nombreux ennemis mais aussi des amis dévoués qui ont fait le succès de la candidature en dehors de toute influence administrative.

En 1877, comme en 1876, l'élection n'a eu lieu qu'au deuxième tour de scrutin. Or, le 28 octobre, les fonctionnaires n'avaient assurément plus aucune action sur le corps électoral. (Très-bien à droite.) Le candidat impérialiste a fait porter ses voix sur le candidat radical, et c'est malgré cette coalition, malgré les attaques les plus violentes et les imputations les plus calomnieuses que l'élection a eu lieu.

On a mis en jeu toutes les manœuvres: on a présenté l'orateur comme ayant été exclu du centre gauche alors qu'il n'en a jamais fait partie. On a travesti ses votes: on a prétendu qu'il voulait la guerre avec la Prusse et l'Italie. On l'accusa de vouloir renverser la Constitution dont il est au contraire le défenseur, au moins jusqu'en 1880. On a publié un placard dans lequel on faisait appel aux suffrages bonapartistes en faveur du candidat républicain, on trouverait, sans doute, comme Venesiano pour l'argent, que les suffrages sentent bon, d'où qu'ils viennent. (Rires à gauche.)

Les députés de la droite devaient, dit le Moniteur, tenir leur soir à l'hôtel Bedford une nouvelle réunion plénière. Elle a été ajournée et nous croyons savoir que les groupements de droite ont renoncé, provisoirement au moins, à toute résolution extrême. L'avis général est que la proposition contenue dans la proposition de M. Estignard, député de Beaune, a été lue, hier, à la tribune, sur le moment.

Les Russes marchent sur Gallipoli où il régnait une panique indescriptible; des troupes y sont attendues, venant de Smyrne. Suleiman-pacha, qui s'est retiré sur les contrées de montagne, d'Irope, entre Philippopolis et Drama, a engagé ses troupes à Kavala pour Constantinople. On s'attend à la défense des défilés de Brous. L'administration du village d'Anklympe a été transférée à Shorlon; le sultan et son gouvernement quitteront la Caïale dès que les Russes seront à Tchataldja, petite ville à cinquante kilomètres du Bosphore.

Les troupes serbes, après la prise de Kursumje, ont trouvé dans la ville vingt-quatre prisonniers serbes mutilés dont deux officiers; emparés d'une façon laudable. Les combats livrés près de Pristina qui ont duré trois jours ont été favorables aux serbes. Les troupes serbes paraissent avoir reconnu la nécessité d'une action navale internationale dans le Bosphore pour protéger les chrétiens contre les excès des Mahométans.

Un avis officiel, émané de Constantinople, annonce que les négociations sont commencées à Kazanlik pour le rétablissement de la paix; cet avis invite la population au calme et l'engage à ne pas se laisser influencer par les fausses nouvelles. Les bases des négociations sont: Rectification de la frontière d'Asie, ouverture des détroits, indépendance de la Roumanie, adoption du programme de la Conférence de Constantinople pour la Bulgarie. Les questions relatives à la Serbie et au Monténégro seraient réservées pour des négociations ultérieures. L'Autriche ne fera aucune objection contre l'accession territoriale de la Serbie, ni contre la cession de la Debroudja à la Roumanie. On croit que l'Angleterre ne protestera pas contre une occupation passagère de Constantinople par les Russes. Une lettre de M. Lowe, ancien ministre, dit que l'occupation de la capitale ottomane par la Russie ne porterait aucun préjudice au commerce anglais et ne serait pas un danger pour les Indes.

Le ministre de l'Intérieur s'occupe en ce moment des mesures à prendre en vue de fournir aux départements et aux communes les fonds nécessaires pour l'achèvement des chemins vicinaux, et d'assurer dans l'avenir l'entretien du réseau vicinal dont les dépenses seront bientôt lors de proportion avec les ressources créées par la loi de 1836.

Une commission serait constituée pour étudier à cette occasion les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter à plusieurs dispositions de cette loi.

Les députés de la droite devaient, dit le Moniteur, tenir leur soir à l'hôtel Bedford une nouvelle réunion plénière. Elle a été ajournée et nous croyons savoir que les groupements de droite ont renoncé, provisoirement au moins, à toute résolution extrême. L'avis général est que la proposition contenue dans la proposition de M. Estignard, député de Beaune, a été lue, hier, à la tribune, sur le moment.

Il paraît, dit la Patrie, que M. Rouher se propose de rendre la parole au nom des députés de l'Appel au peuple, lors du débat sur l'amnistie.

Trois cent vingt députés de députés sont en ce moment entre les mains des rapporteurs de la commission consultative instituée près le ministère de la Justice. On estime que tous ou presque tous seront graciés, ou tout au moins seront autorisés à rentrer en France pour y terminer leur peine.

Le Français annonce que le cardinal Simoni a adressé avant-hier, à tous les représentants du Saint-Siège, une protestation contre la proclamation du roi Humbert en qualité de roi d'Italie.

On télégraphie d'Ajaccio à l'Estafette que, dans un certain nombre de communes de la Corse les maires n'ont pas ouvert le scrutin. Le maire de Sainte-Lucie, a été révoqué la veille de l'élection. Il n'y a point eu d'élections dans les communes de Pero, Taglio, Velone, Orneto, Olmeta, de Tada, etc.

LETRES DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 23 janvier.

Le vote de la question préalable sur la proposition de la minorité dans la Chambre des députés met le comble à tous les abus de pouvoir commis par la majorité républicaine et radicale. Elle se contente pas d'exclure les membres de la minorité, au mépris des droits des électeurs, mais cette majorité absolutiste refuse même d'examiner les pro-